



Sommaire

Vie Municipale 2 - 13

- illuminations de fin d'année
- compte rendu du conseil municipal du 9 décembre
- cérémonie des vœux du maire
- ducasse du Geai
- accueil de loisirs de février
- accueil de loisirs de printemps
- menu des restaurants municipaux

Vie Scolaire 14 - 15

- des oiseaux à la maternelle de Berguette
- carnaval des écoles de la ville
- championnat départemental scolaire d'échecs
- découverte du collège Maurice Piquet
- inscriptions dans les écoles

Vie Associative et Sportive 16 - 19

- harmonie municipale d'Isbergues
- 21^{ème} grand prix cycliste Francis Billiau
- gala de catch de l'association CAPES
- parcours du cœur
- « Maman pète les plombs »
- l'amicale laïque d'Isbergues à Pairi Daiza
- agenda

Vie Culturelle 19 - 20

- retour sur... *retrogaming, light painting...*
- prochainement...

Emploi - Formation 21

- forum : orientation et formation pour tous
- les métiers et formations de l'animation
- pôle emploi évolue

Informations Générales 22 - 24

- animations d'Espace info- Energie
- tous à la TNT HD
- chiens : attention au morsures !
- vols et dégradations dans les cimetières

Bloc Notes 25 - 26

Communiqué de la SNCF

Dans le cadre des projets d'aménagements urbains sur la ville de Lens, les équipes SNCF Réseau construisent un ouvrage d'art permettant de franchir les voies de la ligne Arras-Dunkerque, à proximité immédiate du stade Bollaert-Delelis. Commencés en septembre 2015, ces travaux se termineront début avril 2016, aussi :

Vous ne pourrez pas prendre le train en gare d'Isbergues pendant la période du **vendredi 25 mars à 17 h 30 au mardi 29 mars à 5 h.**

La SNCF mettra tout en œuvre pour diminuer la gêne occasionnée aux usagers des lignes TGV et TER concernées et assurera leur prise en charge.

Démarchages à domicile : Sachez dire « NON » !!!

Les méthodes de certaines entreprises, pour vous vendre leurs services, sont parfois très insistantes.

Bilans énergétiques, mise aux normes électriques, contrôle des charpentes, isolation des combles... Autant de thèmes employés pour abuser de la vulnérabilité des personnes.

Attention également aux entreprises qui se disent être partenaires d'E.D.F, G.R.D.F, du service des eaux, ou des personnes se présentant comme étant des policiers en civil.

Nous vous invitons vivement à rester vigilants et ne pas les laisser entrer, **ou même leur fournir quel que document que ce soit**, sans vérifications préalables. Faites les attendre à **l'EXTERIEUR** et vérifiez auprès de l'organisme concerné **ou de la gendarmerie.**

Il faut savoir que si la mairie venait à mandater quelqu'un pour vous rendre visite, **nous vous informerions au préalable via le bulletin municipal et le démarcheur devra présenter un courrier de la ville.**

Le démarchage est généralement pratiqué honnêtement mais ATTENTION, les abus sont fréquents. Le démarchage est encadré par la Loi (articles L. 121-21 à L. 121-33 du code de la consommation).



Etat-civil

NAISSANCES

Le 16 janvier, **Jules Vanrumbeke**, fils de Kévin et de Betty Kawal, 76 rue Emile Basly.

Le 4 février, **Naomie Cornet**, fille d'Antoine et de Laurie Petit, 1 rue Guynemer.

DECES

Le 30 janvier, **Liliane Chevalier**, 81 ans, veuve de Auguste Pringarbe, retraitée, E.H.P.A.D « Les Orchidées », 57 rue Léon Blum.

Le 30 janvier, **Paulette Alloyez**, 83 ans, veuve de Michel Pouille, retraitée, foyer logement « La Résidence », appartement 2, rue Emile Zola.

Le 30 janvier, **Albert Trupin**, 77 ans, retraité, époux de Jacqueline Courty, 135 rue Roger Salengro.

Conseil Municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira à l'hôtel de ville le :

- **jeudi 17 mars 2016** à 18 h 30 : débat d'orientation budgétaire
- **vendredi 25 mars 2016** à 18 h : vote du budget

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 7 au 11 mars 2016**.

Pour tout renseignement concernant ce service contactez la **Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)** au **03.21.61.54.40**.

Cérémonie du 19 mars 2016

La cérémonie à la mémoire des militaires morts en Afrique du Nord aura lieu le **jeudi 19 mars 2016** aux monuments aux morts :

- à Isbergues à 10 h 45,
- de la commune associée de Molinghem à 11 h 15,
- de la commune associée de Berguette à 11 h 30.

Ordures ménagères

Pour les habitants dont la collecte des ordures ménagères s'effectue habituellement le lundi, il n'y aura pas de ramassage le **lundi 28 mars 2016** (Lundi de Pâques) celui-ci sera reporté au **mercredi 30 mars**.

Illuminations de fin d'année



La 10^{ème} opération « illuminations de fin d'année » a eu lieu du 14 décembre 2015 au 2 janvier 2016 avec le passage du jury dans toutes les rues de la ville.

Au total, près de 145 habitations et 30 vitrines commerciales étaient décorées lors des fêtes de fin d'année, rehaussant ainsi l'effort de la ville d'associer la population aux animations programmées « en attendant Noël ».

Une réception a eu lieu le lundi 15 février 2016 à la salle Léo Lagrange afin de récompenser les plus belles réalisations, soit 64 particuliers et 15 vitrines commerciales.

Chaque primé s'est vu remettre un lot offert par la municipalité. Parmi les plus belles réalisations : 4 particuliers : **Jean Debreil**, 250 rue de Mazinghem, **Pierre Dissaux**, 38 rue Fléming, **Lionel Tailly**, 13 rue du Cul de sac, **Jean-Marc Trollais**, 84 rue Roger Salengro ; ainsi que quatre vitrines commerciales : **boulangerie pâtisserie « Aux délices de Michel »**, 3 place Lamartine – **boulangerie pâtisserie Delpierre**, 100 rue Roger Salengro **boulangerie pâtisserie Mortelette**, rue Arthur Lamendin – **atelier de SOBI**, 37 rue de l'église de Berguette ; ceux-ci ont reçu en plus de leur cadeau identique à l'ensemble, des primés un dessous de plat avec les armoiries de la ville et une photo de leur décoration.

Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réception.

La municipalité recrute des saisonniers

Pour la période de juillet à septembre, la municipalité recrute des saisonniers, étudiants en études supérieures, âgés de 18 ans ou plus. Date de dépôt des candidatures **jusqu'au 12 mars 2016 dernier délai**.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez dès maintenant envoyer ou déposer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, en précisant la période souhaitée au :

Service du personnel
Hôtel de Ville, 37 rue Jean Jaurès
62330 Isbergues



Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Isbergues Molinghem Berguette pour l'Avenir

Chères Isberguaises, chers Isberguois,

Nous souhaitons revenir sur la cérémonie des vœux de Mr Napieraj. Nous déplorons que la population d'Isbergues n'y soit pas conviée ! La salle Edmond Mille ou la salle Arthur Lamendin, bien plus grandes que la salle Léo Lagrange, seraient plus appropriées !

Lors de son discours « philosophique », notre Maire « socialiste » a clairement exprimé qu'il ne croit plus en la politique du gouvernement actuel ! D'ailleurs, il rejette vivement les divers projets de loi : fusion des intercommunalités, mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires), baisse des dotations de l'Etat... En 2015 notre ville a investi 4 770 800 €, comment compte t'il financer le reste des projets figurant à son programme alors que les dotations de l'Etat sont en chute libre ? Maintiendra-t-il sa promesse de ne pas augmenter les impôts ?

Chacun d'entre nous a le désir de bien vivre ensemble à Isbergues dans une ville dynamique, propre, agréable et sécurisée. Ce n'est pas un vœu, ni un souhait, mais une nécessité pour la population.

Comme il en a l'habitude, nous terminerons également par un proverbe chinois « Ce ne sont pas ceux qui savent le mieux parler qui ont les meilleures choses à dire » !

Bernadette Duponchel, Dominique Delhay, Chantale Dupuis, Christophe Brief, Marie-Paule Clarebout

Tel : 06.82.91.23.39 - Mail : imb-pourlavenir@laposte.net

Ensemble pour notre ville

Chères Isberguaises et Chers Isberguois,

Vous le savez, de plus en plus de personnes ne peuvent se soigner correctement faute de mutuelle. Cette absence de mutuelle est liée tout simplement au manque d'argent et cela nous ne pouvons l'accepter.

Même si pour nous, la protection sociale dans son ensemble doit être une prise en charge de l'état, il faut reconnaître que nous en sommes encore loin.

Alors la mutuelle communale peut devenir la solution d'attente.

Une mutuelle communale pour qui ?

Tout simplement pour les retraités, les jeunes, les étudiants, les petits indépendants, ceux qui ne bénéficient pas de la CMU ou de la mutuelle d'entreprise.

Pourquoi une mutuelle communale ?

Parce que l'union fait la force et que par le biais du nombre, les tarifs deviennent préférentiels et c'est réellement avantageux. Beaucoup de villes ont déjà mis en place la mutuelle communale et ça marche !!!

Nous proposons donc à la majorité municipale de recenser les Isberguaises et Isberguois intéressés par la mise en place de cette mutuelle et de travailler ce projet de façon collective (élus, CCAS, professionnels de santé...).

Soyez convaincus, Chères Isberguaises et Chers Isberguois, de notre investissement pour votre bien être.

Bien à vous.

Guy Thimoté, Dominique Dissaux et Roger Flament.

Contact : ensemblepournotreville@gmx.fr

Permanences des élus

Hôtel de ville

M. Jacques Napieraj, Maire

Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Uniquement sur rendez-vous :

M^{me} Micheline Dautriche, 1^{ère} adjointe

Adjointe chargée des personnes âgées, de la santé, du foyer-logement et des relations avec le C.C.A.S

1^{er} et 3^{ème} lundis du mois (après-midi)

M. Michel Bincteux, adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts

lundi matin

M^{me} Marie-Andrée Payelle, adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées

mardi matin

M^{me} Geneviève Dupont, adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état-civil

mardi après-midi

M. Philippe Campagne, adjoint chargé de la jeunesse et des sports

mercredi ou jeudi matin

M^{me} Nathalie Dereumetz, adjointe chargée des affaires scolaires, péri et post-scolaires, de la restauration scolaire, et de la culture

mercredi ou vendredi après-midi

M. Gérard Corriette, adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité

vendredi matin

M. Jean Bodlet, conseiller municipal chargé des travaux, des voies et réseaux divers, de l'hydraulique, des bâtiments communaux (hors installations sportives), des affaires foncières et des relations avec le monde agricole

sur rendez-vous

M. Michel Lefait, député de la 8^{ème} circonscription (en cas d'absence la permanence est assurée par sa suppléante M^{me} Micheline Dautriche)

1^{er} et 3^{ème} lundis du mois de 16 h 30 à 18 h

Mairie annexe de Berguette

M. Thierry Dissaux, maire délégué

sur rendez-vous

Mairie annexe de Molinghem

M. Jean Bodlet, maire délégué

sur rendez-vous

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 9 décembre 2015

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2015

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Naissances - décès

Monsieur le Maire adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à M^{me} Cindy Pollet, employée des services administratifs et à M. Laurent Lemaître, à l'occasion de la naissance de leur fils Louis né le 15 octobre 2015.

3. Remerciements

- la Vie Active - E.H.P.A.D « Les Orchidées » (mise à disposition de la bourse du travail le 28 novembre 2015 pour leur repas de fin d'année avec les résidents, les familles et les professionnels),

- le C.O.S.S.A.F de la ville d'Isbergues (mise à disposition de deux réfrigérateurs et d'une armoire à vaisselle lors de leur repas du 13 septembre, dans le cadre de « Isbergues, Ville ouverte, Ville en fête » et le remplacement des rideaux de la salle du foyer),

- le SESSAD (mise à disposition de la salle Decriem pour leur goûter de Noël),

Pour subventions :

- l'amicale sportive de Molinghem, section lutte,
- l'action sociale d'urgence,
- la section aéromodélisme de la M.J.E.P d'Isbergues,
- association APARDE,
- le club « Vivre et Sourire ».

4. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Madame la Préfète du Pas-de-Calais lui transmettant un projet de schéma départemental de coopération intercommunale sur lequel le conseil municipal est consulté, puisque la communauté de communes Artois-Flandres y est visée.

Dans ce courrier daté du 12 octobre 2015, Madame la Préfète précise que « conformément à l'article 33 de la loi du 7 août 2015, le projet de schéma vise à rationaliser la carte de l'intercommunalité en supprimant les E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont la population est inférieure au seuil de 15 000 habitants et en réduisant le nombre des syndicats ».

Monsieur le Maire précise en outre que les documents transmis par la Préfète

attestent que la communauté de communes Artois-Flandres compte 17 419 habitants, au titre de la population municipale établie par l'I.N.S.E.E entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La commune étant concernée, puisque membre de la communauté de communes Artois-Flandres, Monsieur le Maire tient à rappeler qu'elle est déjà née de la fusion, au 1^{er} janvier 2001, du district d'Isbergues et de la communauté de communes des Flandres Artésiennes.

Il souhaite également rappeler son rôle et sa force caractérisée par la solidarité des communes entre elles.

Il rappelle en effet que la communauté de communes Artois-Flandres assume, par délégation des communes aujourd'hui, aussi bien des compétences relevant de son projet de territoire que des compétences correspondant aux services publics quotidiens rendus à la population.

Monsieur le Maire précise que le projet de territoire de la communauté de communes, dessiné dans les années 2000, continue de se décliner sur le terrain, autour de 3 grands axes :

* **l'aménagement du territoire**, avec l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), d'une part et l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et autres actes relatifs à l'occupation des sols, d'autre part,

* **le développement économique du territoire** avec l'aménagement de 3 zones d'activités économiques et la construction de plusieurs structures d'immobilier d'entreprises (une pépinière d'entreprises, deux bâtiments relais et un quai public fluvial) destinées à aider les entreprises dans leur projet de développement en contribuant ainsi à la création d'emplois locaux,

* **le développement durable du territoire** avec notamment une politique de mise en œuvre de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire, comme gage de préservation de l'environnement.

Il précise que ce projet de territoire comporte un programme d'investissements importants en matière d'assainissement collectif s'étalant des années 2015 à 2025, au moins, et que, sans la poursuite de ce programme, le système d'épuration instauré avec la station de Quernes ne sera pas efficient.

Mais, Monsieur le Maire tient également à rappeler que la communauté de communes intervient en complément de

l'action des communes, dans bien d'autres missions relatives au quotidien des administrés.

Pour exemple, il cite les actions assurées par les services de la communauté de communes telles que l'entretien d'espaces verts, de cours d'eau, de voiries ou le transport des enfants dans le cadre des activités périscolaires ou celles de soutien technique ou administratif proposé aux communes pour la mise en œuvre de leurs marchés publics ou le suivi des travaux engagés par les communes.

Enfin, il cite la mise en œuvre des actions d'insertion sociale et de formation par le biais des chantiers-école associant étroitement les communes et la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que ces différentes compétences ne sont pas exercées, ou pas de la même façon, par les deux autres intercommunalités avec lesquelles il est proposé de fusionner.

Il explique qu'il ne souhaite pas y renoncer, ni les reprendre en gestion dans la commune, ce qui, dans certains cas ne sera pas possible financièrement et que cela constituerait une régression de l'intercommunalité.

Il informe en outre l'assemblée que de nouvelles compétences sont imposées aux communautés de communes par différentes lois récentes telles que l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion de l'eau potable...

Considérant ces éléments de contexte et que :

- le titre XII de la constitution du 4 octobre 1958, relatif aux collectivités territoriales et plus particulièrement son article 72 qui dispose : « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences »,

- le livre 1^{er} du code général des collectivités territoriales intitulé « Principes généraux de la décentralisation et son titre unique intitulé « libre administration des collectivités territoriales » qui précise, en son article L. 1111-1 : « les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus » et en son article L. 1111-1-1 : « les élus locaux »

sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi »,

- la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 qui a fixé le seuil démographique des intercommunalités à 15 000 habitants,

- des mutualisations sont possibles avec des communes qui le souhaiteraient dans certains domaines de compétences,

- la hausse de la fiscalité locale, induite par ce projet de fusion, est particulièrement inopportune en cette période de ralentissement de l'activité économique,

- la volonté de maintien des services publics de proximité via une intercommunalité à « taille humaine »,

- l'efficacité d'un dispositif intercommunal se résume plus, à la manière de répondre aux besoins d'une population, plutôt qu'à la seule définition d'un périmètre,

- ce projet de schéma n'a pas respecté la volonté des 14 communes composant la communauté de communes Artois-Flandres manifestée à l'unanimité avant sa publication,

Considérant l'absence de simulation fiscale probante et le non-respect par ce zonage de celui des 2 SCOT déjà déterminés par l'Etat en contradiction avec la loi NOTRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **donne un avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Madame la Préfète par courrier daté du 12 octobre 2015.

Délibération adoptée par 23 votes pour, 0 vote contre et 5 abstentions (n° 15.05.01).

Afin de permettre aux élus de la liste « Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir » de se concerter, Monsieur le Maire accorde une suspension de séance.

Les élus de la liste « Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir » demandent qu'il soit indiqué sur le compte-rendu qu'ils sont pour le projet de fusion mais comme aucune étude financière chiffrée ne leur a été présentée, ils ne peuvent pas donner leur avis à ce jour.

5. Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en raison d'un dépassement de chapitre de 0,15 € dû aux arrondis d'ICNE et de la mise en place d'un nouveau système de dématérialisation des écritures comptables de la trésorerie d'Isbergues, il convient de modifier les crédits prévus au budget 2015.

Le conseil municipal décide par délibération (n° 15.05.02) adoptée à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au budget 2015 :

Fonctionnement : dépenses :

011 : charges à caractère général

6225/020 : indemnités au comptable et au régisseur : - 1 €

66 : charges financières

66111/01 : intérêts réglés à échéance : + 1 €

6. Demandes d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Préfète du Pas-de-Calais a transmis aux maires du département, une circulaire en date du 17 novembre 2015 concernant les dérogations au principe de repos dominical des salariés dans les commerces de détail.

Madame la Préfète indique que l'article L. 3132-26 du code du travail ayant été modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ; dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé.

Madame la Préfète précise que s'agissant de l'année 2016, il convient de déterminer avant le 31 décembre 2015, les dimanches choisis au nombre de 12 maximum après avis du conseil municipal et que la dérogation est accordée par arrêté municipal qui doit avoir un caractère collectif, bénéficiant ainsi à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Il est précisé dans la circulaire que les organisations d'employeurs et de salariés intéressées doivent obligatoirement être consultées préalablement à la décision du maire et que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur, pourront désormais travailler le dimanche, le refus ne constituant ni une faute ni un motif de licenciement.

Les salariés privés de repos dominical percevront une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente ainsi qu'un repos compensa-

teur équivalent en temps.

Monsieur le Maire suggère d'accorder l'ouverture de 5 dimanches pour l'année 2016 pour les supermarchés et autres commerces de détail en magasin non spécialisé, seuls commerces qui présentent une demande chaque année, il propose les dates suivantes : dimanches 10 janvier, 26 juin, 20 novembre, 11 et 18 décembre.

Après délibération (n° 14.05.19) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la liste des dimanches proposés. Celle-ci s'appliquera aux supermarchés et autres commerces de détail en magasin non spécialisé.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la révision périodique du tableau des effectifs et afin de ne pas mobiliser inutilement des postes, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2015.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.03) adoptée à l'unanimité décide de supprimer :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe

- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe

- 1 poste d'assistant de conservation,

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} et de 2^{ème} classe,

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

- 1 poste de brigadier de police municipale

8. Prévision de recrutement de 4 agents contractuels occasionnels compte tenu d'éventuels accroissements temporaires d'activités

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité des services techniques et administratifs et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il est donc proposé de recruter des agents contractuels du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.04) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à revaloriser automatiquement l'indice de traitement de ces agents, dès l'évolution des textes.

9. Recrutements d'agents saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 28 agents contractuels sur des emplois non permanents, de juin à septembre 2016, pour faire face au surcroît de travail durant cette période.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.05) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à revaloriser automatiquement l'indice de traitement de ces agents, dès l'évolution des textes.

10. Création d'un poste en contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel en raison de congé maternité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'un agent contractuel occasionnel afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'hôtel de ville pour la période du 25 décembre 2015 au 5 février 2016.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.06) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel selon les modalités susvisées et à revaloriser automatiquement l'indice de traitement de cet agent, dès l'évolution des textes.

11. Projet régional de santé et projet de programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par son courrier du 23 novembre dernier, l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais l'a informé que conformément à l'article R. 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux étaient consultés sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Le projet de programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap (PRAPS-PH) du projet régional de santé (PRS) du Nord/Pas-de-Calais est soumis à l'avis du conseil municipal.

Aux termes de la loi, article L.1434-3 du code de la santé publique les collectivités territoriales disposent de deux mois à compter de la date de publication de

l'avis de consultation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région pour transmettre leur avis à l'ARS.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.07) adoptée à l'unanimité émet un avis favorable concernant le projet de programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap (PRAPS-PH) du projet régional de santé (PRS) du Nord/Pas-de-Calais.

12. Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire et que le contrat ainsi proposé a été soumis au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité et décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2016, et ceci jusqu'au 31 décembre 2019 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), pour les collectivités et établissements comptant plus de 100 agents CNRACL et pour les agents relevant de l'Ircantec et exclusivement du droit public.

Il prend acte que la collectivité ou l'établissement public pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :

- 0,50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).

- 1 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant aux points 1 et 2 de la présente délibération.

Il prend acte également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché,

son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant aux contrats comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Cette convention de suivi intervient en sus des taux et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

A cette fin, le conseil municipal par délibération (n° 15.05.08) adoptée à l'unanimité, autorise le Maire à signer les bons de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, « garanties et franchises » souscrites sont conformes aux bons de commande, correspondant aux choix retenus par la collectivité dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au Centre de Gestion et la convention de suivi.

13. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section 110 AD n° 375 située rue Salvador Allendé à Isbergues

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un particulier souhaite acquérir une partie de la parcelle appartenant à la commune et attenante à son domicile, cadastrée section 110 AD n° 375, pour une contenance globale approximative de 184 m².

Le conseil municipal, après délibération, (n° 15.05.09) adoptée à l'unanimité décide la cession amiable de la parcelle précitée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession amiable.

14. Autorisation d'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal de voiries privées déjà ouvertes à la circulation

En vertu de l'article L. 318-4 du code de l'urbanisme stipulant que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Le conseil municipal autorise par délibération (n° 15.05.10) adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies suivantes : ●●●

- **rue Roger Salengro** (entre le n° 24 et l'école de musique - derrière la rue Pasteur entre le n° 46 B et le n° 68 - Impasse de la Solidarité entre le n° 194 et le n° 208 et entre le n° 19 et le n° 41 - Impasse Canesse entre le n° 43 et le n° 55 B - Impasse Pouille entre le n° 55 B et le n° 69 - Impasse Andriès entre le n° 71 et le n° 79 - Impasse Chevaline entre le n° 93 B et le n° 101 - Impasse Garbe entre le n° 103 et le n° 115 - Impasse Bamez entre le n° 117 et le n° 137 - Impasse Cochez entre le n° 145 et le n° 189 - Coron Féron, entre le n° 197 et le n° 199 - Rue des Nouvelles Constructions entre le n° 207 et le n° 225 - Impasse du Temple entre le n° 225 et le n° 227 - Impasse Colbeau entre le n° 239 et le n° 267 B - Coron Matton),
- **rue de Pologne** (à côté du n° 69),
- **rue Emile Basly** (entre le n° 8 et le n° 44 - Impasse Emile Basly),
- **rue Paul Lafargue** (Impasse Vandaële : entre le n° 48 et le n° 62, entre le n° 76 et le n° 82, à côté du n° 29 et du n° 37),
- **rue Emile Zola** (entre le n° 737 et le n° 757 - Impasse des Vierges entre le n° 1262 et le n° 1270 - Impasse Penin entre le n° 909 et n° 939) ;
- **rue Gaston Chevallier** (entre le n° 218 et le n° 256) ;
- **chemin du Halage de la Roupie,**
- **chemin de Trézennes,**
- **rue de la Roupie** (cité des Pâturelles),
- **avenue du Groënland** (entre le n° 19 jusqu'à la jonction avec la rue Danton),
- **cités de Berguette** (rues Général Leclerc, Mermoz, Guynemer, Lherminier, Docteur Schweitzer, Louise Michel, Georges Brassens, Martin Luther King, Général Gouraud et place du Général Gouraud à l'exception d'une partie de la parcelle cadastrée section 110 AD n° 343),
- **rue Salvador Allendé.**

15. Redevance due aux communes pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux concernant les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de décider d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constaté des chantiers éligibles à ladite redevance.

Délibérations (n° 15.05.11 et 15.05.12) adoptées à l'unanimité.

16. Demande de remboursement des frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour maladie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un enfant a été absent de l'accueil de loisirs sans hébergement de juillet et août pour maladie.

Vu le certificat médical fourni, le conseil municipal décide par délibération (n° 15.05.15) adoptée à l'unanimité de rembourser à la famille, les journées d'absences payées soit 22,15 €.

17. Ouverture d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les petites vacances 2016

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.16) adoptée à l'unanimité décide l'ouverture d'accueils de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2016 qui fonctionneront dans les conditions suivantes :

- Prestataire extérieur** : « les Francas »
- Nombre d'enfants** : prévisionnel de 120 enfants qui pourra atteindre 150 enfants
- Nombres de jours d'ouverture** :

5 jours aux vacances d'hiver, de printemps et d'automne.

Heures d'ouverture : de 9 h à 17 h

Emplacement : l'accueil disposera des locaux des écoles maternelle et élémentaire Ferry. La restauration se déroulera à la maison des associations.

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical pourra être joint au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Garderie : les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de 7 h 30 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école Ferry.

L'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc), à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

18. Ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en été 2016

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.17) adoptée à l'unanimité décide l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les mois de juillet et août 2016, qui fonctionnera dans les conditions suivantes :

Nombre d'enfants : limité à 300 par mois pour les écoles maternelle centre et élémentaire Danton et le groupe Jules Ferry.

Dates d'ouverture : 2 accueils de loisirs distincts en juillet et en août

Heures d'ouverture : de 9 h à 17 h

Emplacement : l'accueil disposera des locaux des écoles maternelle centre et élémentaire Danton pour le mois de juillet et du groupe scolaire Ferry pour le mois d'août.

La restauration se déroulera à la cantine centre pour le mois de juillet et à la maison des associations pour le mois d'août.

Inscriptions : elles se font dans les mêmes conditions que dans le paragraphe n° 17 rubrique inscriptions.

Animation : sous l'autorité de deux ●●●

et d'un adjoint pour le mois d'août et suivant l'effectif des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'animateurs dans les conditions définies par circulaire préfectorale en respectant le rapport entre l'effectif total de l'encadrement et l'effectif accueilli.

Garderie : les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de 7 h 30 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école maternelle centre, rue Emile Zola pour juillet et dans les locaux de l'école Ferry pour le mois d'août.

Pour le mois de juillet, les enfants de plus de 6 ans seront accompagnés d'un animateur pour se rendre à l'accueil de loisirs de l'école Danton le matin et à la garderie de la maternelle centre le soir.

L'inscription des élèves se fait selon les mêmes modalités que dans le paragraphe n° 17 rubrique garderie.

19. Programmation du service culturel et bilan des animations

Les conseillers ont pris connaissance du bilan des animations et de la programmation du 1^{er} semestre 2016 du service culturel.

Concernant les animations régulières (l'heure du conte, les bébés lecteurs et les ateliers informatiques), il y a eu 10 accueils de collectivités : écoles, crèche, MDS, I.M.E (soit un total de 176 enfants qui y ont participé).

20. Renouvellement du contrat enfance et jeunesse

Le contrat « enfance et jeunesse » arrive à son terme en décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé

entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale. Il vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

En effet, le contrat « enfance et jeunesse » a pour but la reconduction des activités telles que crèche, pour la partie petite enfance, accueil de loisirs permanent, garderie périscolaire pour la partie jeunesse ou la mise en place de nouvelles activités telles que ludothèque, colonies.

La caisse d'allocations familiales propose de renouveler pour une durée de quatre ans le contrat « enfance et jeunesse » qui permettrait à la commune d'obtenir une subvention pouvant éventuellement intervenir jusqu'à 55 % des dépenses réalisées par la commune.

Le conseil municipal, après délibération (n° 15.05.18) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le maire à renouveler le contrat « enfance et jeunesse » et à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

21. Maison de l'Enfance et de la Famille (M.E.F)

M^{me} Maureen Baussart, directrice du Relais d'Assistants Maternelle (R.A.M), a pris ses fonctions depuis le 28 septembre 2015. Elle travaille à l'élaboration du projet pédagogique, des dossiers d'agrément et de subventions quant à l'aménagement des locaux réservés à l'accueil des enfants. L'ouverture du service est prévue en janvier 2016.

Grâce au R.A.M, les parents et futurs parents pourront recevoir les conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Le R.A.M apportera aussi aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles en leur

donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Enfin, des ateliers d'éveil seront proposés aux enfants et contribueront ainsi à leur développement et à leur socialisation.

L'ouverture de la Maison de l'Enfance et de la Famille a eu lieu le 11 mai 2015.

Des permanences sont actuellement assurées par :

- la Maison du Département et de la Solidarité de Lillers (MDS),
- la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras (C.A.F),
- les groupes de paroles (parents/enfants) de la C.A.F,
- la consultation des nourrissons, les ateliers d'éveil, ... (P.M.I),
- la sécurité sociale,
- le conciliateur de justice,
- l'Association Tutélaire du Pas-de-Calais (A.T.P.C),
- habitat insertion.

22. Point sur les travaux

Différents travaux ont été réalisés dans les écoles durant les vacances de la Toussaint, des stores ont notamment été installés à l'école élémentaire Carnot.

L'hydrocurage du réseau d'eau pluviale rue Roger Salengro a été refait.

Sont en cours : le déplacement de la cage pour le lancement du disque, le rejointoiement du presbytère de Molinghem, la réception provisoire des connexions et cheminement du parc des cités, les derniers travaux au groupe scolaire Francis Billiau, la campagne d'élagage, les trottoirs sur une partie de la rue Léon Blum, la réfection du pont blanc, la pose des illuminations de Noël, la remise en état de la tête de pont à l'extrémité de la rue Léo Lagrange et la rénovation des impasses de la rue Roger Salengro.

Cérémonie des vœux du Maire 2016



Vendredi 22 janvier 2016 à 18 h, les représentants de la municipalité ont présenté leurs vœux à la salle Léo Lagrange. Madame Charline Delannoy, directrice générale des services, a ouvert la cérémonie en qualité de maîtresse de cérémonie en présentant le déroulement de la soirée à l'assemblée.

Madame Micheline Dautriche, 1^{ère} adjointe, prit ensuite la parole et remercia les personnes présentes, l'équipe municipale et les différents acteurs locaux.

Avant de commencer la rétrospective 2015 en vidéo, Madame Dautriche rappela les actes barbares qu'a connu la France et souligna l'importance des dispositifs de sécurité qui ont été mis en place, de notre police et de la justice. Mais aussi les outils à notre disposition à travers le tissu associatif, le service public local et le rôle majeur de l'éducation et la culture. A cette occasion, la première adjointe remercia l'ensemble des acteurs de la vie locale, la communauté éducative qui agit dans notre commune, les responsables et bénévoles des associations ainsi que le personnel de notre collectivité territoriale.

L'année 2015 ce fût entre autres :

Des événements transgénérationnels : avec les « *accueils de loisirs sans hébergement* », 738 enfants accueillis, les « *animations dans les écoles* » (carnavals, les actions autour de la sécurité, les actions de la C.C.A.F), 884 enfants ont été scolarisés en 2015 contre 847 enfants en 2014 ; « *rencontre intergénérationnelle à l'E.H.P.A.D « les orchidées »* » ; la « *cérémonie de la fête des mères* », 20 couples ont été mis à l'honneur ; les « *repas des aînés* », 693 convives.

Les festivités et animations : avec les « *animations au centre culturel* », 2 600 inscrits à la médiathèque soit 21 % d'augmentation et 11 239 spectateurs accueillis dont 1 182 scolaires pour le pôle spectacle pour l'année 2015 ; « *Ville Ouverte, ville en Fête* » ; le « *Grand Prix d'Isbergues Pas-de-Calais* » ; l'« *opération cadre de vie* », 185 maisons retenues et 18 distinctions ; les « *illuminations de fin d'année* », 76 particuliers et 16 commerçants récompensés.

Les travaux : parmi les travaux effectués en 2015 nous pouvions y voir « *le parc des cités* » ; « *la troisième tranche de travaux pour la rue Roger Salengro et l'impasse Matton* » ; « *la rénovation du pont blanc* » ; « *le traitement acoustique des locaux de la fanfare* » ; « *la rénovation des accès et de la façade à l'école Pasteur* » ; « *le foyer logement* » avec la rénovation de la cuisine et de la toiture, ainsi que l'étanchéité de la façade.

De nouveaux aménagements : « *les nouveaux bureaux du C.C.A.S* » ; « *la Maison de l'Enfance et de la Famille* » avec 1 778 personnes accueillis depuis son ouverture (au cours de permanences telles que : la consultation des nourrissons, la Maison Départementale de la solidarité, de la sécurité sociale, Habitat Insertion, le conciliateur de justice et les activités de la C.A.F) ; « *le restaurant municipal Billiau* » ; « *le remplacement du parc d'illuminations* » qui permet une économie de 12 000 € par an.

De nouveaux événements : « *le 120^{ème} anniversaire de l'Harmonie Municipale* » avec 18 sociétés participantes ; « *le forum des associations* » où le public a pu découvrir 50 associations isberguoises ; « *le grand jeu de Noël* », « *le concours de jeux vidéo* » et « *Halloween* » au centre culturel et la « *Zombie-walk* » avec la section « Les Généraux du Vieux Monde » de la M.J.E.P d'Isbergues.

Le bouquet final du feu d'artifice du 13 juillet, clôtura la projection de cette rétrospective de l'année 2015.

Madame Dautriche termina son discours en remerciant l'ensemble du personnel de la ville pour le travail réalisé tout au long de l'année 2015, puis présenta ses vœux à l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur Jacques Napieraj, Maire d'Isbergues, prit la parole et salua, dans un premier temps, Monsieur Nicolas Honoré, « *premier sous-préfet de la République présent à une cérémonie des vœux de la commune* », depuis qu'il est maire. Puis, il souhaita la bienvenue aux maires délégués, à ses collègues maires de la communauté de communes, aux élus, aux présidents d'associations, au représentant de la gendarmerie et à l'assemblée.



A la suite de cela, Monsieur le Maire évoqua plusieurs décisions prises par le gouvernement qu'il n'approuve pas, comme la mise en place de l'état d'urgence, la déchéance de nationalité, l'expression « *expliquer, c'est excuser* », du premier ministre à la suite des attentats du mois de novembre 2015, mais aussi la baisse des dotations aux collectivités.

Le premier magistrat aborda les projets 2016 et rappela à l'assemblée que ceux-ci sont connus de tous puisqu'ils font partie du programme présenté lors des élections municipales, que l'équipe de la majorité s'est engagée à respecter à savoir :



Cérémonie des vœux du Maire 2016 (suite)



- la rue Roger Salengro, avec la poursuite des travaux dans les impasses, l'acquisition des « verrues », maisons appartenant à des particuliers, pour commencer à les raser, et l'étude de l'aménagement du mur de l'usine pour lui apporter un peu plus de cachet et le rendre plus agréable à regarder,

- le parc des cités, avec la continuité de l'aménagement du parc.

- le patrimoine d'Aperam, dont une partie ne les intéresse plus et que la ville souhaiterait récupérer pour aménager différents espaces comme le parking St Nicolas qui permettrait d'apporter un peu de nouveauté dans le centre-ville.

- le bégainage, le dossier est en bonne voie et une réflexion est portée sur le secteur d'implantation idéal qui permettrait à nos aînés d'être au plus proche des services du centre-ville

Monsieur Napieraj a aussi fait part à l'assemblée que l'intérêt pour notre ville reprend, puisque l'on peut observer une augmentation du nombre d'enfants dans les écoles. De ce fait, Monsieur Szarzynski, inspecteur départemental de l'éducation nationale, a annoncé qu'une proposition d'ouverture de classe a été faite lors du dernier conseil départemental de l'éducation nationale.

Puis, M. le Maire termina son discours en souhaitant une « bonne santé » à l'assemblée.

Pour terminer, des médailles d'honneur régionale, départementale et communale ont été remises, pour **l'échelon argent** à : Madame Rita Danappe, Monsieur Stéphane Delvart et Monsieur Jean-Claude Willems, pour **l'échelon vermeil** à Monsieur Claude Dissaux et pour **l'échelon or** à Monsieur Claude Mercier. Une médaille a également été remise à Madame Thérèse Trolais Lecat (**retraîtée**).

Ducasse du Geai 2016

place de la mairie annexe de Berguette

Dimanche 20 mars

Lundi 21 mars et

Mardi 22 mars 2016

Mardi 22 mars
Opération « 2 pour 1 »
sur tous les manèges
1 ticket acheté + 1 ticket gratuit

manèges et attractions foraines



Accueil de loisirs de Février

(période du 8 au 12 février)

Pour l'année 2016, la commune d'Isbergues a renouvelé son partenariat avec l'association départementale des « Francas » du Pas-de-Calais, pour les vacances de février, avril et octobre à raison d'une semaine à chaque vacances.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs reste inchangé, avec une équipe de 11 personnes pour accueillir l'ensemble des enfants de 2 à 14 ans. Répartis en quatre groupes d'âges, les enfants peuvent ainsi vivre des activités adaptées à leur âge et à leur capacité.

Lors de cette semaine de février, qui s'est déroulée du 8 au 12, le centre de loisirs a accueilli 98 enfants autour d'activités sur le thème « Vivons nos rêves, partons à l'aventure... ». L'accueil de loisirs a donc fait venir un aventurier/exploreur en la personne d'Alban Michon, un spécialiste de la plongée sous glace et un passionné du dépassement de soi (*plus de précisions sur le rôle de ce personnage en deuxième partie de l'article*).

Le groupe d'enfants âgés de 2 à 6 ans est allé voir un spectacle de marionnettes basé sur le développement durable à Bruay la-Buissière, il s'est aussi rendu au parc de jeu des « Loupiots » à Lens et au parc des cityses à Benifontaine.

Le groupe des 7/8 ans, s'est quant à lui rendu au parc d'Ohlain pour bénéficier de l'activité « parcours filets ». Dans ce parcours, jonché de filets tendus entre les arbres, les enfants ont évolué pour atteindre des hauteurs impressionnantes. Accompagnés des 9/10 ans, ils sont ensuite allés au centre national de la mer « Nausicàa » à Boulogne sur mer. Sur place, ils en ont profité pour réaliser un jeu dans le vieux quartier de Boulogne. Au programme également, une sortie au bowling des Flandres à Hazebrouck.

Les enfants âgés de 11 à 14 ans, (également présents lors de l'activité « parcours filet »), ont quant à eux pu profiter de la salle d'escalade « What's up » de Villeneuve d'Ascq et de la « Halle de glisse » à Lille pour une initiation au roller.

L'accueil de loisirs des petites vacances continue de mettre en place des animations parents-enfants en soirée.

Cette fois-ci, les parents volontaires ont été conviés le mercredi soir à 18 h 30 afin de participer à un baptême de plongée avec leur enfant à la piscine d'Auchel. Petits et grands ont paru ravis de cette expérience.



Accueil de loisirs de février (suite)

Conférence « se dire que rien n'est impossible »

Afin de développer cette thématique auprès des jeunes, les « Francas » ont organisé une conférence au centre culturel de la commune, le mardi 9 février 2016.

A travers cette conférence, animée par Alban Michon, un aventurier-explorateur, les enfants ont découvert la notion de ne pas renoncer devant les difficultés qui se présenteront à eux et de réaliser leur rêve. Chaque enfant a un rêve et il ne doit pas le laisser à l'état de sommeil. C'est un trésor, disait-il ! Il a également diffusé une vidéo, d'une quinzaine de minutes, reprenant des extraits du film « Le piège blanc ».

Ce film retrace une expédition de 51 jours et 1000 km en canoë le long de la côte-est du Groënland, au milieu

des glaciers et des Icebergs. Il a d'ailleurs souligné qu'il ne pouvait faire cette conférence qu'à Isbergues !!!

Alban Michon a réalisé 16 plongées sous les glaciers durant son périple et leur en a fait partager quelques clichés et commentaires.

Les enfants apparemment fascinés par son récit et ses rencontres avec des animaux sauvages, à savoir un ours polaire et un requin du Groënland, ont souhaité en savoir plus et lui ont donc posé un tas de questions.

Une fois la conférence terminée, c'est autour d'un verre de l'amitié que chacun a pu échanger son point de vue et continuer à questionner l'explorateur.



Encore une belle journée passée, laissant derrière elle, des enfants emplis de belles images et d'envies d'évasions. Au lendemain de cette rencontre, enfants et parents volontaires ont eu la possibilité de passer à l'action et de s'essayer à la plongée sous-marine, mais en piscine !



Accueil de loisirs de printemps

L'accueil de loisirs de printemps ouvrira ses portes du 4 au 8 avril 2016 (1^{ère} semaine des vacances de printemps).

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 17 h, dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire Ferry. La municipalité travaillera en collaboration avec l'association les « Francas ».

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du **29 février 2016** à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés **au plus tard pour le 25 mars 2016.**

Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Tarifs : le montant des inscriptions est à régler aux « Francas ». La participation quotidienne des familles domiciliées à Isbergues et sur la commune de Lambres-Lez-Aire a été fixée à :

- quotient inférieur à 617 : 5.96 € par jour et par enfant
- quotient compris entre 618 et 995 : 6.89 € par jour et par enfant

- quotient supérieur à 995 : 7.94 € par jour et par enfant.

Pour les habitants des autres communes :

- quotient inférieur à 617 : 11.92 € par jour et par enfant

- quotient compris entre 618 et 995 : 13.78 € par jour et par enfant

- quotient supérieur à 995 : 15.88 € par jour et par enfant.

Restauration : le service sera assuré par le personnel des restaurants scolaires municipaux. **Le prix des repas est à régler à la trésorerie d'Isbergues soit :**

- * 2.47 € pour les enfants,
- * 1.21 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé),
- * 3.97 € pour les extérieurs et le personnel communal.

Garderie : la garderie de l'accueil de loisirs accueillera les enfants les

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant la période de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de **7 h 30 à 9 h** et une séance de **17 h à 18 h**, dans les locaux de l'école Ferry.

Les inscriptions se font au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux,...) à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un pointage est effectué régulièrement. Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Le tarif de la garderie est fixé à 0,40 € la demi-heure. Toute demi-heure entamée est due. Le paiement se fait auprès du receveur municipal, dans un délai d'une semaine après la réception de l'avis à payer.



Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 7 au 11 mars

- Lundi** Salade aux deux fromages - jambon, gratin dauphinois - salade de fruits
- Mardi** Salade d'endives, betteraves et pommes boulettes de bœuf, petits pois, carottes - tarte
- Jedi** Céleri rémoulade - aiguillettes de poulet à la crème, haricots verts - fromage et biscuit
- Vendredi** Macédoine, œuf mimosa - gratin de saumonnette, riz, fondue de poireaux - laitage et fruit

Semaine du 14 au 18 mars

- Lundi** Bouillon - poule au riz et ses légumes - fromage et fruit
- Mardi** Betteraves rouges au surimi - cuisse de poulet, haricots verts - petit suisse et fruit
- Jedi** Soupe de légumes à la vache qui rit - filet mignon, purée de pommes de terre et carottes sauce chasseur - fromage et fruit
- Vendredi** Concombres - tagliatelles aux saumon à la crème - fromage et fruit

Semaine du 21 au 25 mars

- Lundi** Carottes râpées - tartiflette, salade - laitage et fruit
- Mardi** Maquereaux au vin blanc - poisson et sa julienne de légumes - fromage et fruit
- Jedi** Quiche lorraine - bœuf bourguignon aux carottes - fromage et fruit
- Vendredi** Soupe tomate - riz à l'espagnole aux fruits de mer - laitage et fruit

Semaine du 28 mars au 1^{er} avril

- Lundi** Férié
- Mardi** Carottes et céleri rémoulade - steak haché sauce au poivre, pommes de terre campagnarde - boom choco
- Jedi** Salade de tomates - colin, sauce blanche, gratin de courgettes - fromage et beignet au chocolat
- Vendredi** Macédoine, œuf - lasagnes - fromage et fruit

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 7 au 11 mars

- Lundi** Cordon bleu sauce provençale - haricots verts, pommes de terre - fromage à tartiner, fruit
- Mardi** Potage potiron - blanquette de poisson et ses légumes, semoule - île flottante crème anglaise
- Jedi** Pavé de dinde sauce Archiduc, purée gourmande - petit suisse sucré, beignet abricot
- Vendredi** Jambon chaud à l'ananas, riz créole - camembert à la coupe, fruit

Semaine du 14 au 18 mars

- Lundi** Carotte râpée mimolette - aiguillette de poulet forestier, petits pois et pommes de terre - purée de fruits exotiques
- Mardi** Rôti de porc à la charcutière, purée de pommes de terre - fleur de lait aux fines herbes - fruit
- Jedi** Potage maraîcher - poisson plein filet meunière, sauce citron, riz à la tomate - Liégeois chocolat
- Vendredi** Veau marengo, semoule et ratatouille - roitelet, fruit

Semaine du 21 au 25 mars

- Lundi** Potage poireaux - escalope de dinde sauce verte, carottes braisées et pommes de terre - yaourt aromatisé
- Mardi** Omelette sauce ciboulette, coquillettes et râpé - petit suisse aromatisé, fruit
- Jedi** Saumon sauvage en Bellevue - noisettes d'agneau au thym, duo de haricots en soubise - pâtisserie de Pâques lactée et petit chocolat
- Vendredi** Crêpe fromage - filet de colin, vapeur de légumes, riz pilaf - fruit

Semaine du 28 mars au 1^{er} avril

- Lundi** Férié
- Mardi** Lasagnes pur bœuf, salade et assaisonnement - camembert à la coupe, purée de pommes
- Jedi** Potage carotte - rôti de porc dijonnaise, purée de légumes - yaourt nature sucré
- Vendredi** Bœuf mode, pommes frites - S^t Paulin, pâtisserie 1^{er} avril

« Des oiseaux dans la cour de l'école maternelle de Berguette »

Jeudi 14 janvier dernier, la classe des tous petits/petits de Mme Delaire et les petits de Mme Bodlet de l'école maternelle de Berguette ont participé à une animation intitulée « des oiseaux dans ma cour » proposée par la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F).

C'est Katia Mollet, animatrice qui a dirigé cette animation, en commençant tout d'abord par présenter son petit compagnon en peluche, un oiseau représentant un pinson. Elle a ensuite distribué aux petits élèves un dépliant sur lequel figure en première page le dessin de l'oiseau. Puis, elle leur a demandé de bien observer les couleurs de la peluche et de les mettre au bon endroit sur le dessin à l'aide de crayons ou de feutres. Une fois le coloriage terminé, les élèves ont ouvert leur dépliant puis ont entouré parmi les différents oiseaux représentés, celui qui représentait le pinson.

Katia a ensuite expliqué aux enfants la nécessité de nourrir les oiseaux en hiver afin de leur permettre de résister au froid, et leur a donné une astuce pour confectionner de quoi leur donner à manger pendant cette période où la nourriture est plus difficile à trouver.

Elle s'est alors lancée dans l'explication de la fabrication du « gâteau de graines » qui consiste à attacher un petit bâton à un morceau de ficelle que l'on place dans le fond d'un pot de yaourt (que les enfants ont pris soin de rapporter de chez eux), en prenant garde de bien faire dépasser la ficelle du pot ! Il suffit ensuite de mettre les graines dans le pot et de les recouvrir avec de la graisse végétale fondue.

Après leur avoir donné les explications nécessaires, les enfants se sont alors lancés dans la réalisation de leur propre « gâteau aux graines », et c'est Katia qui a finalisé

les différentes réalisations en ajoutant la graisse végétale qui a préalablement été fondue au micro-ondes. Les pots ainsi garnis ont été placés au froid afin que la graisse se solidifie permettant aux graines de former un bloc compact.

Attendant que la graisse des pots se fige, Katia a poursuivi son animation en expliquant aux enfants comment fabriquer soi-même et à moindre coût des petites mangeoires pour les oiseaux, en utilisant simplement une bouteille d'eau en plastique (ou une



brique de lait) dans laquelle on perce un trou pour y déposer les graines. « Mais il ne faut surtout pas oublier de percer deux trous dans le haut de la bouteille pour y glisser une ficelle et permettre ainsi d'accrocher la mangeoire » explique-t-elle.

Katia s'est ensuite rendue dans la cour de l'école afin de montrer aux élèves où déposer les « gâteaux de graines » et les mangeoires afin que les oiseaux puissent manger tranquillement à l'abri des prédateurs.

Puis, de retour dans la classe, Katia a terminé son animation par un diaporama présentant les différents oiseaux qui fréquentent les mangeoires.

Katia Mollet a également présenté cette animation la veille à la classe des tous-petits/petits de l'école maternelle Carnot.

CARNAVAL DES ECOLES DE LA VILLE

Mardi 8 mars 2016

Maternelle de Berguette et élémentaire Francis Billiau : à l'occasion du carnaval de l'école maternelle de Berguette et de l'école élémentaire Francis Billiau et qui se déroulera le **mardi 8 mars 2016** de 14 h 15 à 15 h 15, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval : *rue Bérégovoy, rue des écoles, rue Georges Brassens, rue Louise Michel, rue de l'église de Berguette et rue Edmond Mille.*

Jeudi 10 mars 2016

Ecole privée St Eloi – Ste Isbergue : à l'occasion du carnaval de l'école privée St Eloi – Ste Isbergue qui se déroulera le **jeudi 10 mars 2016** de 14 h 45 à 16 h, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du cortège : *rue Arthur Lamendin, rue Jean Macé, avenue du Groënland (de la rue Jean Macé à la rue de l'Alaska), rue de l'Alaska.* Le rassemblement des enfants se fera rue Arthur Lamendin (à l'école).

Jeudi 17 mars 2016

Groupes scolaires Pasteur et Carnot : à l'occasion du carnaval des groupes scolaires Pasteur et Carnot qui se déroulera le **jeudi 17 mars 2016** de 14 h à 15 h 30, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du cortège : *rue d'Auchel, rue du Docteur Bailliet, rue du 8 Mai, place Lamartine et rue Léo Lagrange.*

Vendredi 25 mars 2016

Maternelle Centre et élémentaire Danton : à l'occasion du carnaval de l'école maternelle centre et de l'école élémentaire Danton et qui se déroulera le **vendredi 25 mars 2016** de 13 h 30 à 15 h 15, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du cortège : *rue Danton, rue Louis Braille, rue Emile Zola (partie comprise entre la rue Louis Braille et la rue Jean Jaurès), rue Jean Jaurès (partie comprise entre la rue Emile Zola et la rue Arthur Lamendin) et la rue Arthur Lamendin.*

Championnat Départemental Scolaire d'échecs

Les CM2 de l'école Ferry champions par équipe

Depuis quelques années maintenant, les élèves de CM2 de l'école Ferry se sont initiés à la pratique des échecs, avec l'aide de M. Jean Jossien, président du club d'échecs de Molvinghem. C'est donc, tout naturellement, qu'ils ont participé au championnat scolaire départemental la semaine dernière. Ils ont remporté le championnat par équipe et se sont qualifiés pour le championnat académique qui aura lieu fin mars.

La pratique des échecs fait partie intégrante des activités pédagogiques et apporte aux élèves des compétences réelles telles que la réflexion, la stratégie ou la mémorisation. Elle est un bon complément à l'apprentissage scolaire.

Les CM2 de l'école Carnot en 2^{ème} place au championnat départemental

Le corps enseignant de l'école Carnot félicite les élèves de CM2 qui sont arrivés deuxième au championnat départemental d'échecs et remercie M. Jean Jossien, président du club d'échecs de Molvinghem, leur formateur bénévole.



Découverte du Collège
Vendredi 25 mars 2016
de 17h à 20h

Collège M. Piquet - ISBERGUES

Programme
17h00 : Départ des visites guidées de l'établissement
Présentation de travaux réalisés par les élèves, activités diverses
Accueil et animations par les enseignants, ateliers élèves...
19h15 : Accueil par l'équipe de direction
Verre de l'amitié - Salle polyvalente

Venez découvrir
la Section sportive VTT,
L'E.I.S.T., le latin,
L'appariement avec l'Allemagne,
...

I 😊 Latin
SMILE

Collège M Piquet - 73 rue du Docteur BAILLIET - 62330 Isbergues
N'hésitez pas à visiter le site du collège :
<http://maurice-piquet-isbergues.savoirsnumériques962.fr/>

IPNS

Inscriptions dans les écoles

Maternelle Pasteur

Les inscriptions se dérouleront le **mardi 29 mars** toute la journée.

Maternelle Jules Ferry

(rue de Pologne)

Pour un meilleur accueil des 2 ans, l'école Ferry invite les parents et uniquement l'enfant qui fait sa première rentrée à une réunion pour un premier contact avec l'école. Elle aura lieu les **21 et 28 avril 2016** à 16 h 15.

Visite de la classe des petits : présentation du règlement, collation, projet d'école, présentation des locaux.

Obligation réglementaire : il faut apporter au plus tard pour la rentrée un certificat médical stipulant que l'état de santé et la maturité physiologique de l'enfant sont compatibles avec la vie collective en milieu scolaire.

Rentrée 2016/2017 : les inscriptions se feront au bureau de la directrice le **mardi 29 mars 2016** de 16 h à 17 h.

Se munir du livret de famille et du carnet de vaccination.

Maternelle Carnot

Les inscriptions se dérouleront le **lundi 21 mars 2016** de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h dans le bureau de l'école maternelle.

21^{ème} grand prix cycliste « Francis Billiau »

Organisé par le Club Cycliste Isbergues Molinghem (C.C.I.M), le **dimanche 20 mars 2016** dans les rues de l'église de Berguette, Guarbecque, aux Aulnes, du moulin de Berguette et des écoles.

Course des minimes (circuit de 3 km à parcourir 9 fois)

- dossards à 13 h 30 – salle Edmond Mille,

- départ à 14 h 30 - rue de l'église de Berguette, face au salon de coiffure Annie

- arrivée vers 15 h 30, rue des écoles

Course des cadets (circuit de 3 km à parcourir 20 fois)

- dossards à 15 h – salle Edmond Mille,

- départ à 16 h – rue de l'église de Berguette, face au salon de coiffure Annie

- arrivée vers 17 h 30, rue des écoles

A l'occasion du grand prix cycliste « Francis Billiau », le stationnement des véhicules sera interdit le dimanche 20 mars de 13 h 30 à 19 h, rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette et rue des écoles.

Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens contraire de la course.

Brocante de l'E.S.D.I football

Les **samedi 5 et dimanche 6 mars 2016** au complexe Edmond Mille

3 € le mètre - restauration sur place
(réservations au 06.15.09.78.77)

Concours colombophile Intersociétaires

Organisé par « Les Mosquitos », le **dimanche 27 mars 2016** sur la commune d'Albert

Un concours vieux - un concours un an

Une coupe au premier de chaque concours, un lot à la 1^{ère} série de 3/5 - 120 € en séries de 2/3 gratuites

Mise en loge le samedi 26 mars de 17 h 30 à 18 h 30, au local des Mosquitos rue Jean Jaurès. Dépouillement dès la rentrée.

Remise des récompenses le lundi 4 avril à 18 h au café l'Imprévu

Parcours du cœur

Organisé par l'amicale des écoles publiques de Berguette avec la collaboration des villes d'Isbergues, de Guarbecque, de Lambres-lez-Aire, le groupe de marche de la M.J.E.P et l'U.R.B.I.M, le **dimanche 3 avril 2016**.

- départ de 8 h 30 à 11 h de la salle du Rietz, rue du 11 novembre

- circuits de marche de 6 et 9 km

- circuits cyclo de 10 et 20 km

Collation au retour

Un tronc sera mis à disposition pour y déposer un don (1 € minimum). Votre participation sera reversée à la fédération française de cardiologie (association de lutte contre les maladies cardiovasculaires).
www.fedecardio.org

Gala de catch de l'association C.A.P.E.S

L'association C.A.P.E.S organise le **samedi 2 avril 2016** à 20 h 30 à la salle Edmond Mille, un gala de Catch International, avec la Wrestling Stars : présence de Angel's Bombita, Matthew Callagan, Prince Zéfi, Flesh Gordon, ... Lors de cette soirée se dérouleront six combats dont un combat à quatre et un combat à six.

Entrée adulte : 10 € - moins de 12 ans : 5 €

Tombola avec un ticket d'entrée et programme - Buvette et restauration.

Les tickets seront en vente dès le 25 février 2016 au siège social de l'association, chez M. Nourry Dany, 261 rue Roger Salengro, ou sur le marché d'Aire-sur-la-Lys, le vendredi matin (une affiche sera apposée sur le stand).

Réservations et renseignements au 06.84.69.13.60 ou au 06.20.17.83.46.

Harmonie Municipale d'Isbergues

Une nouvelle Présidente !

Vendredi dernier s'est déroulée l'assemblée générale de l'harmonie. Après avoir observé une minute de silence à la mémoire des défunts, le Président remercia la municipalité pour son soutien financier, matériel et moral.

Il a ensuite annoncé qu'il arrêta ses fonctions de président après 17 années de service et proposa la candidature d'Amandine Bonnière, professeur de flûte à l'école de musique et membre de la société depuis 16 ans. Il remercia Christophe André et Thérèse-Marie Durant ainsi que tous les professeurs de musique pour tout le travail accompli à l'harmonie et à l'école de musique ainsi que toutes les personnes qui apportent leur aide à la préparation des manifestations.

Il laissa ensuite la parole à la secrétaire afin de présenter le rapport moral d'activités ainsi que le rapport financier.

En 2015, l'harmonie a effectué 17 sorties et la batterie 20 sorties. Trente trois répétitions ont été comptabilisées. Dans la ville, la société a participé à diverses cérémonies officielles et fêtes locales (*ducasse du centre, inauguration du*

1^{er} forum des associations à l'occasion de la journée « Ville ouverte ville en fête »). Une prestation a été donnée aux résidents du foyer logement, le 19 juin, à l'occasion de la fête de la musique. L'évènement essentiel de l'année 2015 fût l'organisation du 120^{ème} anniversaire de l'harmonie municipale les 26 et 27 septembre, dix-huit sociétés ont pris part au festival de la délégation du Val de Lys.

Beaucoup d'activités musicales et extra musicales se sont déroulées telles que la partie de pêche, la brocante rue Lamendin, la braderie brocante rue Roger Salengro et la fête de Sainte Cécile au cours de laquelle 7 musiciens ont été décorés. La prochaine manifestation sera le concert de gala qui se déroulera le samedi 12 mars prochain au centre culturel.

La société se compose actuellement de 70 musiciens. Plusieurs sociétaires sont venus rejoindre les rangs de notre harmonie :

- **au pupitre des tambours :**

Jules Hulo, Romain Follet

- **au pupitre des saxophones :**

Léa Legay, Léa Rodrigues

- **au pupitre des hautbois :**

Sylvie Courtecuisse



- **au pupitre des clarinettes :**

Laëtitia Lenoir

- **au pupitre des trombones :**

Stéphane Danel

- **au pupitre des flûtes traversières :** *Capucine Cocquyt, Freddy Messeant, et Isabelle Vandaele.*

Le bilan financier de l'harmonie laisse apparaître une saine gestion. Il fut ensuite procédé au vote du bureau qui s'établit comme suit :

Présidente :

Amandine Bonnière

Secrétaire trésorière :

Valérie Blancart

Secrétaire trésorière adjointe :

Céline Vienne

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôtura cette assemblée générale.



Entrée : 5 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)

Les places seront en vente le **samedi 12 mars** à partir de 19 h au centre culturel, rue Léon Blum.

L'harmonie municipale d'Isbergues vous donne rendez-vous **le samedi 12 mars 2016 à 20 h** au centre culturel pour son concert de printemps qui sera dirigé par **Christophe André**.

Les musiciens vous interpréteront un programme musical sur le thème des musiques du monde. Pour la première partie du concert, vous pourrez apprécier les morceaux suivants : « Windows of the World », « Le Grenadier du Caucase », « Jewish Folksong suite », « Ross Roy », « China March » et « La Cucaracha ».

Après l'entracte, l'orchestre de l'école de musique dirigé par **Céline Vienne** vous interprétera quelques morceaux.

Les musiciens reprendront leur place au pupitre et vous interpréteront la deuxième partie du concert pendant laquelle vous entendrez « African Symphony », « Rhin et Danube », « Sousa March Carnival », « Amazing Grace », « Copacabana » et « Highland Cathedral ».

Alors, n'hésitez pas à venir partager cette belle soirée musicale en notre compagnie où nous vous attendons nombreux !



« Maman pète les plombs »

Le Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S) de Berguette vous invite le **samedi 2 avril à 20 h** à vous divertir au centre culturel avec une comédie en 2 actes de Marie Laroche-Fermis « Maman pète les plomb », par la compagnie « Fous Rires », mise en scène par Jean-Pierre Bernard.

Résumé : Françoise est une épouse bafouée : une jeune femme vient lui annoncer qu'elle est la maîtresse de son mari Hubert et une deuxième se présente à son tour. Trop c'est trop, la colère va l'emporter. Aidée d'une amie, elle fait appel à un ancien collègue, Maurice, avec l'intention de le faire passer pour son

amant et ainsi se venger de son mari.

Seulement voilà, Maurice est devenu... Mauricette ! Qu'à cela ne tienne, le collaborateur de son mari fera aussi bien l'affaire et sera enrôlé de force ! Et tout ça pour rien : l'une des femmes est en fait la petite amie de son fils et l'autre une inspectrice des impôts venue pour un redressement fiscal ! Trop tard, Françoise est déjà tombée sur cette dernière à bras raccourcis !

Quant à la cousine Gilberte – invitée par Hubert qui a l'intention de lui emprunter de l'argent – c'est une vieille fille coincée. Elle va être dans l'affolement le plus total, persuadée que le jardinier la poursuit de ses assiduités alors que le pauvre garçon est tout simplement affublé de tics qui l'obligent à cligner de l'œil et à tirer la langue. Marie Laroche-Fermis nous offre un moment de pur bonheur avec cette comédie de boulevard d'une drôlerie totale, ponctuée de deux scènes d'une émotion inattendue.

Un « pétage de plombs » hilarant. Un vrai régal !

Tarif : 7 €

demi tarif pour les moins de 10 ans

Réservations dès le 3 mars

en mairie annexe de Berguette

Renseignements au 03.21.26.59.18

L'amicale Laïque d'Isbergues à Pairi Daiza

L'Amicale Laïque d'Isbergues vous propose de découvrir le parc animalier Pairi Daiza (ex-Paradisio) en Belgique, le dimanche 22 mai 2016.

Départ fixé à :

- 8 h de la mairie d'Isbergues,
- 8 h 05 de la Poste,
- 8 h 15 de la mairie annexe de Berguette,
- 8 h 20 de la mairie annexe de Molinghem.

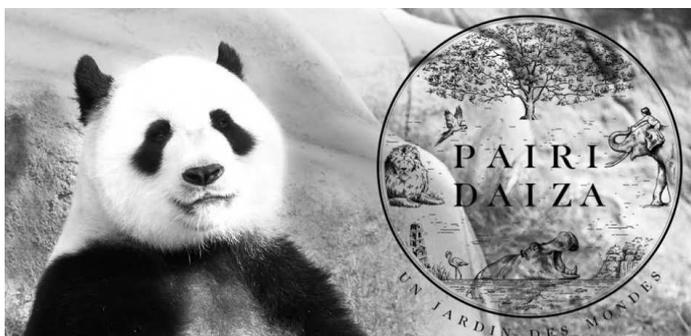
Arrivée au Parc vers 10 h

Rassemblement pour le retour à 18 h

Arrivée à Isbergues vers 20 h 30

Elu plus beau Parc et meilleur Zoo de Belgique en 2015, **Pairi Daiza** est appelé « Le Jardin des Mondes » avec 55 hectares entièrement clos et ses 5000 animaux qui y vivent en parfaite harmonie. Vous serez éblouis par la Nature avec ses arbres séculaires et ses parterres de fleurs, par les trésors d'Architectures venus de Chine, d'Indonésie et de Thaïlande. Chaque année amène son lot de nouveautés, 2016 : Les Grands Singes viennent rejoindre les stars de **Pairi Daiza** : les 2 adorables Pandas géants, les Tigres Blancs, les Éléphants, les Otaries dans le village lacustre africain ... De nombreux lieux de restauration sont à votre disposition.

Pour obtenir de plus amples informations sur le parc pour pouvez consulter le site : www.pairidaiza.eu



Prix de la sortie

(comprenant le transport et l'entrée au Parc)

* **36 €** pour les amicalistes

* **46 €** pour les non-amicalistes

A noter : déduction de 4 € pour les enfants de **moins de 12 ans**

La réservation et le règlement se font auprès de :

- Robert Thulliez, 118 impasse Jean Jaurès

03.21.02.91.11

- Jean-Pierre Wattel, 545 rue Danton

03.21.02.14.64

Attention :

- le nombre de places de l'autocar étant limité, la priorité sera donnée **aux premiers inscrits**.

- pour tout désistement non signalé dans les 15 jours précédent le voyage, le remboursement de celui-ci ne sera pris en considération.

Agenda

Vendredi 4, Samedi 5 et Dimanche 6 mars :
Compétition régionale de l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues (*salle Arthur Lamendin*)

Samedi 5 mars :
Présentation des coureurs du C.C.I.M (*bourse du travail*)

Mardi 8 mars :
Repas extérieur du club des aînés de Berguette

Jeudi 10 mars :
Assemblée générale de l'union locale des retraités C.F.D.T (*bourse du travail*)

Vendredi 11 mars :
Assemblée générale de l'amicale laïque de Molinghem (*salle Léo Lagrange*)
Portes ouvertes à l'école S^t Eloi S^{te} Isbergue

Samedi 12 mars :
Repas de l'association Polychinelle – I.M.E « La petite Montagne » (*complexe Edmond Mille*)

Dimanche 13 mars :
Repas interne du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (*salle du foyer*)

Mardi 15 mars :
Assemblée générale du C.O.S.S.A.F (*maison des associations*)

Samedi 19 mars :
Concours de belote du football club la Roupie Isbergues (*salle Decriem*)

Fête du printemps de l'école S^t Eloi - S^{te} Isbergue (*bourse du travail*)

Dimanche 20 mars :
Compétition d'échecs Nationale 3 Jeunes du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem (*salle Léo Lagrange*)

Jeudi 24 mars :
Repas solidaire de l'école S^t Eloi S^{te} Isbergue (*à l'école*)

Samedi 26 - Dimanche 27 et Lundi 28 mars :
Tournoi international de l'E.S.D.I football (*complexes sportifs Basly et Jaurès*)

Mardi 29 mars :
Goûter de Pâques du club des aînés de Berguette (*complexe Edmond Mille*)

Jeudi 31 mars :
Assemblée générale de l'association des retraités C.F.T.C (*bourse du travail*)
Goûter de Pâques du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (*salle du foyer*)



Ca s'est passé en **FEVRIER**

Retour sur : « retrogaming du 13 février 2016 »

Nous continuons notre avancée dans le temps en présentant cette fois-ci des consoles de jeux de 3^{ème} génération (PS3, XBOX 360 et Wii). Jeunes et moins jeunes ont pu s'affronter (pacifiquement) autour de jeux tels que : *Rayman contre les lapins crétiens* (créé par Michel Ancel, un concepteur de jeu vidéo français), *sonic racing* et bien d'autres jeux.

Ce fut l'occasion pour tous, jeunes et moins jeunes de s'entraîner également avant l'inscription au tournoi de *Retrogaming* qui se déroulera au centre culturel lors des prochaines vacances scolaires, le 13 avril 2016 (*inscriptions dès le 2 mars, nombre de places limité*).

Des livres sur le thème des jeux vidéo et sur l'histoire des consoles vidéo ont également été mis à disposition pour emprunt.



Retour sur : « atelier light painting pour les 10/12 ans »

Six jeunes ont participé à l'animation

Au programme : découverte du light painting et de diverses techniques (écriture, dessins au trait, dessins au pochoir...). Chaque exercice était réalisé selon une méthode empirique d'essai/erreurs et de correction par des apports techniques. La difficulté réside dans le fait de s'orienter dans un espace plongé dans l'obscurité et de visualiser mentalement ce que l'on est en train de dessiner.

Une exposition des exercices et d'une œuvre finale personnelle est visible au centre culturel.

Samedi 13 avril, les jeunes ont invité les parents à découvrir leurs travaux, mais également à tester par eux même le light painting. Une fois les photographies obtenues, elles ont été retravaillées grâce à un logiciel de retouches photos libre mais néanmoins efficace : Gimp 2.



Retour sur : « J-1 la lettre d'amour ! »

Pour déclarer sa flamme à un être cher, il faut y mettre le fond mais aussi les formes. Et c'est de façon très inspirée que les participants à l'atelier créatif « J-1, la lettre d'amour ! », programmé au Centre Culturel le samedi 13 février, ont couché sur le papier les mots qui expriment le mieux pour eux leurs sentiments à l'égard d'un amour.

Avec pour modèle la littérature et pour muse la langue française ils ont créé des objets uniques, de belles lettres parées des plus beaux atours, pour le plus grand plaisir de leur(s) destinataire(s).

PROCHAINEMENT...

La salle de spectacle verra encore de nombreux artistes sur sa scène durant les prochaines semaines. Alors que *Jef Kino* et *Au tour de Piaf* affichent complets, vous pourrez applaudir *Augustin, pirate des Indes* avec vos enfants, le **9 mars à 16 h**. *Le Cirque du Bout du Monde* présentera sa nouvelle création, « *Si maman si* » le **18 mars à 20 h 30**. Enfin, le **5 avril à 20 h 30** sera le premier rendez-vous des « **Mardis de l'Humour** » avec *L'envers des bretelles*, un duo comique qui vous montre les coulisses d'un spectacle.

Côté médiathèque, deux auteurs vous donnent rendez-vous. Le romancier **Patrick Samuel Vast** échangera avec vous sur son œuvre et ses méthodes de travail le **5 mars à 15 h**. Puis, le « **Printemps des Poètes** » mettra à l'honneur **Marie Desmaretz** le **19 mars à 15 h**.

Les plus jeunes se déhancheront au rythme de la **zumba** le **12 mars à 14 h 30** ou à 16 h (**pour les 5-9 ans**) et les parents pourront parfaire leurs connaissances en couture avec une nouvelle séance **d'Aiguillez-vous !**, le **26 mars à 15 h**. Enfin, ce même **26 mars à 14 h**, venez jouer en famille avec un **Autour du jeu spécial animaux**.

De plus, et afin de pouvoir transporter les livres, cd et dvd empruntés à la médiathèque, un **sac par famille vous sera remis gratuitement à l'accueil**, sous réserve, bien sûr, d'avoir l'abonnement à jour !



FORUM : « ORIENTATION ET FORMATION POUR TOUS »

Les partenaires du Service Public Régional de l'Orientation ont le plaisir de vous inviter à la 2^{ème} édition du forum : « Orientation et formation pour tous » :

Mercredi 16 mars

de 9 h à 13 h

à la salle Olof Palme de Béthune
(Centre commercial Auchan la Rotonde)



Fort du succès de l'édition 2015, ce 2^{ème} rendez-vous sera l'occasion pour tous de mobiliser nos énergies pour

mieux informer les publics sur les trajectoires possibles et les dispositifs de formation et d'accompagnement mobilisables à travers :

- la présence d'une centaine de partenaires de l'orientation et de la formation

- 15 secteurs d'activités porteurs organisés autour de pôles thématiques

- un public large (scolaires, demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, ...)

- une focale cette année sur le Conseil en Evolution Professionnelle et le Compte Personnel de Formation

L'Espace Info Formation et le Bureau Information Jeunesse vous invitent à la demi-journée d'information sur :

Les Métiers et Formations de

MERCREDI 2 Mars 2016
9h00-12h00

L'ANIMATION

Dans les locaux de la Mission Locale de l'Artois
secteur du Bruayais
41 rue Pierre Bérégoïov,
62700 Bruay-la-Buissière

■ Seront présents :

- ◆ Les CEMEA du Nord-Pas de Calais
- ◆ Le CPIE Val d'Authie d'Auxi-le-Château
- ◆ Le CREPS de Wattignies
- ◆ La Fédération Léo Lagrange
- ◆ La Fédération des Foyers Ruraux
- ◆ La Fédération Sportive et Culturelle de France
- ◆ La Ligue de l'Enseignement
- ◆ Le Centre de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de Bruay-la-Buissière
- ◆ La Mission Locale de l'Artois

Pour toutes informations :
Espace Info Formation : 03.21.52.96.79
Bureau Information Jeunesse : 03.21.52.96.60



Erratum concernant les horaires parus dans les bergues info de février, les bons horaires sont :

Les agences sont ouvertes au public 35 heures par semaine :

SUR rendez-vous :

du lundi au jeudi de 12 h 45 à 16 h 30.

SANS rendez-vous :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 45 et le vendredi de 9 h à 12 h.



Pôle Emploi évolue

Quels changements à compter du 11 janvier 2016 ?

L'inscription se fait par internet



une souris suffit !

Désormais votre inscription et la saisie de votre demande d'allocations se font entièrement en ligne depuis votre espace personnel sur le portail internet pôle-emploi.fr.

Ce service gratuit est disponible 7j / 7 et 24 h / 24.

Plus rapide, votre notification d'inscription est adressée au plus tard le lendemain de l'inscription ou, immédiatement si vous avez accepté de recevoir des courriers Pôle emploi depuis votre espace personnel.

Cette simplification des démarches d'inscription permet de se consacrer, dès votre premier entretien, à la mise en place d'actions d'aide au retour à l'emploi.

De nouveaux horaires d'accueil en agence

Les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent afin d'augmenter le temps consacré à l'accompagnement personnalisé, d'améliorer les conditions de réception des demandeurs d'emploi ayant rendez-vous avec leur conseiller référent et d'enrichir les ateliers et services proposés en agence.

Les animations de votre Espace Info-Energie en 2016

Informations Générales | Différents types d'animations vous sont proposées pour réussir votre projet de rénovation

Découverte du fonctionnement d'une caméra thermique

Le conseiller Info Energie du Pays du Ternois et du Pays de la Lys romane vous invite à découvrir les points sensibles d'une maison en matière d'isolation et les moyens d'y remédier ! Ce type d'animation est réalisé en période hivernale.

Visites de rénovations de logements et d'installations d'énergie renouvelable

Venez notamment découvrir la mise en œuvre performante d'isolant sur chantier ! **2 fois par mois entre février et juin**, l'Espace Info énergie vous propose la visite du chantier d'une maison des mines en cours de rénovation « Réhafutur 2 », à Loos-en-Gohelle, suivi d'un parcours guidé au théâtre de l'écoconstruction, un lieu d'exposition de maquettes de murs en taille réelle. (En partenariat avec Ekvation et le CD2e).

Exposition de matériel et activités ludiques

Présent à l'occasion de manifestations et fêtes locales, l'E.I.E y tient un stand d'informations afin de répondre aux questions des habitants. Il dispose d'outils d'animations illustrant au mieux ses explications : par exemple des coupes de murs, de toitures, échantillons de matériaux...

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, vous pouvez le contacter : au 06 12 65 77 22 ou à

eie-ternois-lysromane@inhari.fr

Votre conseiller info énergie sera présent pour répondre à vos questions lors de ces différentes animations.

Il peut conseiller par téléphone, ou sur rendez-vous, pour vous aider dans votre projet de rénovation ou de construction. (Chauffage, isolation, ventilation, aides financières) : 06 12 65 77 22



ESPACE INFO ENERGIE EN BREF

Un Espace Info-Energie est un lieu neutre, objectif, gratuit et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie. L'Espace Info-Energie rappelle que le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info-Energie relève de la seule responsabilité du public. Les E.I.E sont financés par l'ADEME, le Conseil Régional et les collectivités.

TOUS HD

À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

Le passage à la **TNT HD** aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du **4 au 5 avril prochain**. Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision.

Pourquoi passer à la TNT HD ?

- une meilleure qualité de son et d'image.
- un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre **TNT** gratuite : tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la **TNT**, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD.

Suis-je concerné ?

- les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau sont directement concernés par le changement de norme de diffusion. Seuls les téléviseurs ou adaptateurs compatibles HD pourront recevoir les programmes de télévision après le 5 avril.
- les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le câble et le satellite doivent contacter

leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

- les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la **TNT HD**, leur équipement étant déjà compatible HD.

Pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT en qualité HD le 5 avril, tous les foyers recevant la télévision par une antenne râteau devront relancer le programme de recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou adaptateur TNT.

Pour savoir si votre téléviseur ou votre adaptateur est HD, rien de plus simple !

Vous visualisez le logo en vous plaçant soit sur le numéro 7, soit sur le 57 (l'une des deux suffit) ? **Votre équipement est compatible !**

Vous ne voyez le logo  sur aucune des deux chaînes, ou vous voyez "vidéo non supportée" sur la chaîne 57 ? **Votre équipement n'est pas compatible !**

Le Gouvernement propose une aide financière à l'équipement, connectez-vous au site www.recevoirlatnt.fr pour connaître votre éligibilité.

Chiens : attention aux morsures !

Parmi les morsures causées par les animaux, les morsures de chien sont les plus répandues en France. On estime que le chien est en cause trois fois sur quatre, le chat une fois sur dix, viennent ensuite les autres animaux : essentiellement des rongeurs (rats, écureuils, lapins, hamsters...). Il est difficile d'évaluer le nombre réel de morsures de chiens, beaucoup d'entre elles n'étant pas déclarées. Cependant, si l'on tient compte des données des services vétérinaires, centres antirabiques et des publications médicales, on estime ce chiffre à 250 000 morsures par an.



Conséquences d'une morsure

La majorité des morsures sont bénignes, mais **elles sont responsables de plaies punctiformes (en forme de point), superficielles ou profondes qui peuvent se compliquer d'infection et transmettre le tétanos ou la rage.**

Quel que soit le type de morsure elle ne doit pas être prise à la légère. Elle peut être grave et provoquer :

- dans l'immédiat, une blessure plus ou moins profonde, une hémorragie abondante, des fractures osseuses, des dégâts nerveux et musculaires ;
- dans les heures et les jours suivants, une infection. Le problème est particulièrement fréquent, en raison des germes présents dans la salive de l'animal, et ce, notamment si la plaie a été nettoyée tardivement ;
- le tétanos ;
- la rage, si l'animal est porteur du virus ;
- à long terme, des cicatrices inesthétiques, des séquelles physiques et psychologiques.

Conduite à tenir en cas de morsure

Toute morsure même superficielle doit être soignée immédiatement pour éviter les risques d'infection.

Il est important de nettoyer la plaie à l'eau et au savon (le mieux étant d'utiliser du savon de Marseille) et



d'éliminer les corps étrangers (débris et saletés) s'il y en a, puis rincer abondamment pour laisser une plaie nette. Sécher et enfin désinfecter

la plaie par une application large d'antiseptique, en utilisant au choix : eau oxygénée, bétadine, mercryl, hibitane (ces produits ne devant pas être mélangés entre eux).

Si la blessure n'est pas soignée immédiatement, la plaie peut s'infecter. L'infection apparaît en général, 24 heures après une morsure de chien (plus tôt après une morsure de chat). Elle se caractérise par des douleurs, une rougeur, un gonflement et un écoulement.

Si la blessure vous semble grave consultez sans tarder votre médecin traitant afin de recevoir les premiers soins, comme par exemple lorsque :

- la morsure est située aux mains, aux pieds ou près d'une articulation ;
- la plaie vous paraît profonde quelle que soit sa localisation ;
- la blessure est souillée par des corps étrangers et vous ne parvenez pas à les retirer ;
- la morsure a été causée par un chat : le risque infectieux est très important ;
- la personne concernée est immunodéprimée (traitement corticoïde, VIH...) ou atteinte de diabète ;
- la vaccination contre le tétanos n'est pas à jour ou vous ne savez pas à quand remonte le dernier vaccin ;
- la personne a été mordue par un animal errant ou domestique, dont vous ne connaissez pas le statut vaccinal contre la rage ;

Ou contactez les urgences 15 ou le 112, si vous êtes face à l'une des situations suivantes :

- la morsure est située au visage, au cou ou au niveau des organes génitaux ;
- la plaie est déchiquetée ou atteint les os ;
- la blessure entraîne une forte hémorragie quelle que soit sa localisation (en cas de saignement, compressez la plaie à l'aide d'un linge

propre et surélevez, si possible, le membre qui saigne)

- la personne perd la sensibilité ou la capacité de mouvement du membre blessé.

Comment éviter les morsures

La plupart des morsures peuvent être évitées en adoptant un comportement approprié envers l'animal. Généralement, les victimes sont mordues par un animal qu'elles connaissent et qui donc, les connaît aussi. Les enfants, eux, sont fréquemment mordus quand ils sont seuls ou sans adultes pour les surveiller. Il est donc très important de ne **jamais laisser un enfant sans surveillance avec un animal, même si celui-ci est familier.** Un enfant ne connaît pas les gestes à éviter avec un chien ou un chat et ne sait pas reconnaître les éventuels signes d'agressivité.

Pour prévenir les morsures, évitez autant que possible de :

- vous approcher d'un animal inconnu ;
- caresser un chien en laisse sans avoir demandé à son propriétaire l'autorisation ;
- vous interposer dans un combat de chiens ;
- déranger le sommeil de l'animal ;
- grimper sur le dos du chien ou vous coucher sur lui,
- vous emparer de ses jouets ;
- serrer l'animal trop fort dans ses bras ;
- tirer sur sa queue ou ses oreilles ;
- taquiner un chien quand il mange ou approcher la main de sa gamelle ;
- s'approcher trop près d'une chienne avec ses petits ;
- soutenir le regard d'un animal agressif ;
- vous sauver devant un chien en courant, surtout si celui-ci se montre très agressif ;

... chiens : attention aux morsures (suite)

- empêcher un animal de s'enfuir ;
- vous approcher d'un chien qui grogne

Que faire si :**➤ vous êtes propriétaire d'un chien mordeur :**

La rage étant une maladie transmissible à l'homme, tout animal ayant mordu une personne, même sans être suspecté de rage, est soumis à une surveillance vétérinaire de 15 jours pour estimer le risque de contamination. L'article L 211-14-2 du code rural impose à tout propriétaire (ou détenteur) de chien ayant mordu de le déclarer en mairie.

Au titre de la santé publique (lutte contre la rage), vous avez pour obligation de procéder, **sans délai**, à la mise sous surveillance de votre animal. Vous devez ainsi :

1. présenter votre chien à trois reprises au même vétérinaire, (1^{er} jour, 7^{ème} jour et 15^{ème} jour après

la date de morsure) pour vérifier si celui-ci ne présente pas de symptômes de la rage.

2. envoyer un exemplaire des certificats établis lors des visites à la personne mordue et à la gendarmerie (prévoir une copie pour le service de police municipale).**3. si votre chien tombe malade ou décède dans les 15 jours, amenez votre chien chez le vétérinaire.**

A noter : à la suite de cette évaluation, le maire (ou le préfet) **pourront imposer au propriétaire de suivre une formation afin d'obtenir une attestation d'aptitude, identique à celle délivrée aux détenteurs de chiens dits « dangereux ».**

En cas de non présentation de l'animal à l'une de ces visites, la police peut intervenir auprès du propriétaire. L'animal pourra être placé en fourrière par arrêté municipal ou préfectoral.

Si le vétérinaire considère que l'animal est reconnu dangereux, il peut le faire euthanasier.

L'animal doit être examiné par un vétérinaire pour vérifier qu'il n'a pas la rage.

Vérifiez, dans le carnet de vaccination, que la personne mordue est toujours protégée contre le tétanos. Si sa vaccination n'est pas à jour, la personne doit consulter son médecin traitant dans les 48 heures.

➤ vous êtes victime de morsures :

- vous devez déposer une plainte **le jour même de la morsure** à la gendarmerie nationale, en donnant toutes les indications utiles (lieu de l'incident, race de l'animal, nom et coordonnées du propriétaire si cela est possible,...), ainsi que **le certificat médical.**

- vous devez prévenir **le jour même de la morsure** le service de police municipale.

Vols et dégradations dans les cimetières... exaspération des familles

Les cimetières sont censés être des lieux de recueillement, des lieux sacrés, symboliques, dans lesquels l'incivilité n'a pas sa place. Et pourtant, certains n'ont pas cette notion de respect et n'ont aucun scrupule à y commettre des vols. Ces délits sont de plus en plus courants, disparition de chrysanthèmes ou de compositions en pot, dégradations de sépultures, vols de pots en cuivre ou en étain, de plaques funéraires...

Comme pour beaucoup, ce n'est pas tant le coût des fleurs ou des dégradations qui déstabilisent et affecte les familles, mais bien l'acte en lui-même, le geste est inqualifiable et il montre, de la part de ses auteurs, un profond manque de respect et d'humanité.

Si les familles, victimes de ces vols ou dégradations, n'hésitent pas à interpeller leur mairie, rares sont celles qui vont jusqu'à déposer plainte à la gendarmerie, car beaucoup se disent que cela n'y changera rien. Le phénomène est pourtant assez important pour être pris très au sérieux par les gendarmes.

Mais alors que faire ?

Le vol et la dégradation sont considérés comme des délits pouvant

être déferé au tribunal correctionnel. Vous devez donc **déposer une plainte** auprès de la gendarmerie pour faire sanctionner l'auteur de ces méfaits d'une peine de prison et d'une amende lors d'un procès pénal.

Vous pouvez également demander des dommages-intérêts pour la **réparation du préjudice.** Le préjudice à réparer concerne aussi bien l'objet du vol (s'il ne peut pas être restitué) que les dommages annexes (porte fracturée, préjudice moral...).

A noter : même si l'auteur est inconnu, vous pouvez porter plainte contre X.

Que dit la loi à ce sujet ?

« Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » (article 311-1 du code pénal)



C'est la volonté de l'auteur de dérober qui est condamnée. Ainsi, la peine est encourue même si l'auteur restitue l'objet après son vol ou s'il n'y a eu qu'une tentative de vol.

« Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende » (article 311-3 du code pénal).

« La violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende » (article 225-17 du code pénal). La peine est portée à deux années d'emprisonnement et à 30 000 € d'amende lorsque les infractions définies précédemment ont été accompagnées d'atteinte à l'intégrité du cadavre.

Maison de l'Enfance et de la Famille

Route de la victoire

Bureaux 1, 2 et 3

Protection Maternelle et Infantile :

Consultation des nourrissons :

Mardi 8 mars de 8 h à 12 h **sans** rendez-vous

Mercredi 16 mars de 8 h à 12 h **sur** rendez-vous

03.21.54.63.20

Atelier d'éveil :

Lundi 21 mars de 9 h 15 à 12 h

Inscription au 03.21.54.63.30

Atelier parentalité organisé par la CAF :

Les jeudis 3 et 24 mars après-midi

Bureau 4

Habitat insertion : sur et sans rendez-vous

Les lundis 7 et 21 mars de 14 h à 17 h

03.91.80.12.12

Sécurité sociale : sans rendez-vous

Les mardis 1^{er}, 8, 15 et 22 mars de 9 h à 11 h 45

3646

Conciliateur de justice (M^{me} Laurant) :

Vendredi 11 mars de 9 h 15 à 12 h sans rendez-vous

Bureau 5

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

sur rendez-vous

Les lundis 7 et 21 mars au matin

Les mardis 8 et 22 mars après-midi

Les jeudis 3 et 10 mars au matin

Le vendredi 4 mars au matin

03.21.54.63.20

Caisse d'Allocations Familiales : sans rendez-vous

Les mardis 1^{er}, 8, 15 et 22 mars de 9 h à 12 h

0810.25.62.10

Petite enfance

Crèche 1, 2, 3 soleil, groupe babilou : (53 rue L. Blum)

Accueil de votre enfant de 10 semaines à 4 ans en régulier et/ou occasionnel

isbergues@babelou.com

03.21.56.21.71 - 09.61.62.40.31

Personnes âgées

Maltraitements personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S (retraites complémentaires) :

Aide aux salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie : **39 60**

A.S.S.A.D (Association de Soins et Services à Domicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs : Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile. **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » :

57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence (rue du Temple) :

Présidente : M^{me} Carré

Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

Portes ouvertes le jeudi 10 mars de 14 h à 17 h

03.21.02.68.40

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) :

Borne « Visio guichet », tous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h à l'hôtel de ville.

Secours Catholique : Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F (B. Podvin) :

Les 7 et 21 mars de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Salle Edmond Mille, sur rendez-vous au **03.21.46.47.03**

Point logement jeunes de Béthune **09.71.52.30.78**

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. **L'accès à la déchetterie est fermé 15 minutes avant l'horaire indiqué.**

Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Famille de Béthune (C.I.D.D.F) :

Le 1^{er} lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.

Renseignements l'après-midi **03.62.61.48.90**

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations

sur rendez-vous **03.21.26.51.79**

France Mutualiste :

Vendredi 1^{er} avril de 14 h à 17 h en mairie annexe de Molinghem

URGENCES

S.A.M.U	15
Pompiers	18
Centre anti-poison	08.00.59.59.59
S.O.S mains	03 20 95 75 00
Centre des grands brûlés	03 20 44 59 62
Gendarmerie d'Isbergues	03.21.54.72.15



Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	03.21.61.98.90
Dr Véronique Han-Denoëud	03.21.02.17.83
Dr Gilles Duparcq	03.21.02.16.71
Dr Patrice Favier	03.21.61.78.04
Dr Thierry Hautcoeur	03.21.02.16.07
Dr Christian Hollebecque	03.21.54.02.80
Dr Domitille Caron	03.21.54.02.80
Dr Jean-François Leduc	03.21.64.19.10
Dr Philippe Mannechez	03.21.61.78.03
Dr Michel Stopin (<i>Guarbecque</i>)	03.21.25.82.27
Dr Gabriel Buissart (<i>Ham en Artois</i>)	03.21.66.04.11
Dr Dominique Bernard (<i>Norrent Fontes</i>)	03.21.02.04.63
Dr Christophe Caron (<i>Norrent Fontes</i>)	03.21.25.14.14
Dr Henri Chrétien (<i>Norrent Fontes</i>)	03.21.27.35.63

Médecin de garde :

*En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h* 03.21.71.33.33

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	03.21.02.01.33
Pharmacie de la place	03.21.01.10.20
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	03.21.26.59.50
Pharmacie des aciéries (M ^{elle} Minart)	03.21.02.11.63

Pharmacie de garde :

08.25.74.20.30
www.servigardes.fr



Ambulanciers :

Isbergues Ambulances 03.21.02.17.08

Infirmières :

M ^{mes} Brisset et Dhaese et M. Parent	03.21.61.78.07 06.72.36.00.78
M ^{mes} Deram, Leseq, Lavarsin, Cauwet	03.21.25.85.66
M ^{me} Monique Feron	06.16.76.23.30
M ^{me} Anaïs Walle	06.18.73.58.53
M ^{me} Caroline Vidogue	03.21.38.79.72

Laboratoire d'analyse médicale : 03.21.61.53.53

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* 03.21.95.42.52

Point écoute toxicomanie : 08.00.26.10.00



Administrations

Hôtel de ville : 03.21.61.30.80

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*

Courriel : contact@ville-isbergues.fr

Site internet : www.ville-isbergues.fr

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

rue Emile Zola 03.21.61.39.72

Mairie annexe de Berguette :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

rue Edmond Mille 03.21.26.59.18

Mairie annexe de Molinghem :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

place Lamartine 03.21.61.59.95

Services techniques :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

rue Anatole France 03.21.61.36.66

Centre culturel :

mardi de 14 h à 18 h, **mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **vendredi** de 14 h à 19 h, **samedi** de 10 h à 17 h (sans interruption)

rue Léon Blum 03.21.02.18.78

Police municipale :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

03.21.61.30.80

Trésorerie :

rue Jean Jaurès 03.21.02.11.15



Services / dépannages

SAUR : (eau)

numéro d'urgence 24 h sur 24 03.60.56.40.08

service clientèle 03.60.56.40.00

VEOLIA : (assainissement) 03.21.52.99.89

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 09 726 750 62

GAZ : dépannage 24 h sur 24 0 810 433 062

France Telecom : 10 13



Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :

Conseils en création d'entreprise, les mercredis 2 et 16 mars à la M.J.E.P,

sur rendez-vous à partir de 9 h 03.66.72.84.02

M.J.E.P : 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 03.21.57.70.20

Pôle emploi de Lillers : 39 49

Relais emploi alpha : 03.21.25.61.68

Ecole municipale de musique :

Directeur : Christophe André 06.61.07.98.11